

Condamnation du cardinal Pell : un verdict sans preuve

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#)

Date : 2 mars 2019



Sur [Aleteia](#), **Philippe de Saint-Germain** s'interroge :

La condamnation du cardinal australien **George Pell**, reconnu coupable d'agression sexuelle sur mineurs dans les années 1990, suscite des interrogations chez les commentateurs qui suivent le dossier de près. Alors que ses avocats ont fait appel et que le prélat proclame toujours son innocence, un professeur de droit interrogé par le Guardian soutient que George Pell a de bonnes chances d'être lavé de ses accusations. Pour le professeur **Jeremy Gans**, expert en matière de procédure pénale et d'appel en droit de l'université de Melbourne, l'invocation du « critère déraisonnable » par l'accusation devrait emporter la décision. Les experts judiciaires interrogés par le quotidien confirment cet avis : selon cet argument, le jury a rendu un verdict sans preuve.

Ce diagnostic est partagé par un autre juriste, le jésuite australien **Frank Brennan**, qui s'est déclaré « surpris » par le verdict, et même « dévasté ». L'ancien professeur de droit, aujourd'hui directeur du Catholic Social Services Australia et avocat célèbre de la cause des droits de l'homme dans son pays, a suivi plusieurs audiences du procès du cardinal, dont il ne partage pourtant pas vraiment la sensibilité ecclésiale conservatrice. Brennan ne s'explique pas pourquoi les « contradictions et les nombreux détails improbables du récit de l'accusation » aient pu entraîner la condamnation. Le jésuite, qui connaît bien les usages liturgiques et leurs contraintes, sait que « toute personne familiarisée avec le déroulement d'une messe solennelle

dans une cathédrale trouverait très peu probable qu'un évêque abandonne, sans motif grave, une procession pour se retirer seul sans accompagnement dans la sacristie ». Les autres accusations d'attouchements plus ou moins déshabillés lui paraissent également « incroyables » de la part d'un archevêque en ornement liturgique complet, dans une sacristie ouverte... Il dénonce un climat pesant où la pression qui s'exerce sur la justice est inquiétante : « Si l'appel échoue, dit-il, j'espère et prie pour que Pell, qui se dirige vers la prison, ne soit pas la victime involontaire d'une nation à la recherche d'un bouc émissaire. »

Dans la presse australienne, de hautes personnalités ont affiché leur soutien au cardinal, dont deux anciens premiers ministres, **John Howard** et **Tony Abbott**. Aux États-Unis, c'est le théologien **George Weigel** qui a pris la défense de George Pell dans la revue *First Things*. Pour le biographe de saint **Jean Paul II**, c'est la puissante personnalité de ce cardinal réformateur qui a totalement restructuré l'Église d'Australie qui est visée : « Si Pell devient le bouc émissaire des échecs qu'il a contribué à renverser avec acharnement, il faut se poser la grave question de la capacité de l'opinion publique australienne à demeurer dans la raison et l'équité élémentaire. Mais aussi s'interroger sur la soif de sang de ce laïcisme médiatique agressif, qui veut régler ses comptes politiques et ecclésiastiques avec les citoyens les plus éminents qui ont osé défier le discours "progressiste" sur tous les sujets, de l'interprétation de Vatican II à l'avortement, en passant par le changement climatique et la guerre contre le djihadisme. »

En France, l'hebdomadaire *La Vie* publie une interview du professeur **Massimo Faggioli**, professeur de théologie et d'histoire religieuse à l'université Villanova de Philadelphie (États-Unis), enseignant depuis 2017 à l'Institut australien d'éducation théologique de Broken Bay Institute, à Sydney, qui fait part lui aussi de sa « surprise personnelle » après l'énoncé du verdict.

De son côté, le Saint-Siège a pris acte de la condamnation du cardinal, en affirmant son « profond respect » pour la justice australienne. « C'est une nouvelle douloureuse qui, nous en sommes bien conscients, a choqué beaucoup de monde, pas seulement en Australie », a déclaré le porte-parole du Vatican, **Alessandro Gisotti**. Dans un communiqué, les autorités romaines précisent que pendant toute la durée de la procédure, Mgr George Pell, n'est pas autorisé « par mesure de précaution », à « exercer son ministère en public » ni à entrer en contact avec des mineurs. Selon les modalités et les délais établis par le droit canon, la Congrégation pour la doctrine de la foi pourrait ensuite se saisir de son cas. Mais « au nom de ce respect de la justice, nous attendons maintenant l'issue du procès en appel, en rappelant que le cardinal Pell a réaffirmé son innocence et qu'il a le droit de se défendre jusqu'en dernière instance », a ajouté le Vatican.